

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 18701**

### Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Hôtellerie et Tourisme, Spécialité Management d'Unité Touristique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Lorraine, Ministère de l'Enseignement Supérieur	Président de l'université de Lorraine, Recteur de l'académie, chancelier des universités

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1967)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

334 Accueil, hôtellerie, tourisme

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Etre capables d'assurer ou de participer au management d'unités touristiques de type très divers : offices de tourisme, musées, opérateurs de voyages, lieux de mémoire, sites historiques, etc..., tout en ayant une bonne connaissance du contexte lorrain et du fonctionnement du secteur du tourisme

- contribuer, dans le cadre d'une équipe, au montage et à l'organisation de produits et d'événements touristiques,
- communiquer à l'oral et à l'écrit avec aisance en français, en anglais et dans une 2e langue étrangère (l'allemand, voire le néerlandais, étant les plus demandées par les employeurs),
- être capable de contribuer à construire une ligne et des supports de communication, aussi bien écrits que mis en ligne par Internet ou accessible via les medias mobiles,
- contribuer à l'animation de la structure d'exercice,
- être capable de gérer et guider un groupe,
- être capable de lire et interpréter un bilan financier, de concevoir le budget d'une action,
- avoir une bonne connaissance de l'histoire et du patrimoine régional, des lieux de mémoire, de la géographie régionale, de l'histoire de l'art, de la muséographie régionale,
- avoir une bonne connaissance de l'environnement institutionnel et des acteurs du secteur du tourisme

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Toutes les structures à vocation touristique : offices de tourisme, musées, opérateurs de voyages, lieux de mémoire, sites historiques, etc...

- chargé de promotion du tourisme local, chargé de mission tourisme, animateur sur la promotion du tourisme ou du patrimoine, chargé de valorisation de sites touristiques
- assistant/chef de produit tourisme, concepteur de prestations et produits touristiques
- guide conférencier, guide accompagnateur
- chargé du rendement et de l'optimisation de produits touristiques

### Codes des fiches ROME les plus proches :

**G1102** : Promotion du tourisme local

**G1201** : Accompagnement de voyages, d'activités culturelles ou sportives

**G1301** : Conception de produits touristiques

**G1302** : Optimisation de produits touristiques

### Réglementation d'activités :

Cette LP permettra de postuler à la carte de guide-conférencier (décret du 1e août 2011)

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Les contenus de cette LP sont organisés en 6 grands ensembles :

- 75 heures d'enseignement d'harmonisation et homogénéisation
- 120 heures de langues
- 150 heures d'approfondissement professionnel dans le secteur du tourisme
- 60 heures consacrées au contexte lorrain en histoire, géographie et art
- 150 heures de projets tuteurés
- 28 semaines en entreprise en alternance

UE1 : homogénéisation (en gestion, expression-communication, histoire, géographie, bureautique, tourisme), coefficient 1, 6 crédits

UE2 : anglais, coefficient 1, 6 crédits

UE3 : allemand (ou néerlandais) : coefficient 1, 6 crédits

UE4 : tourisme1 (économie et droit du tourisme, gestion, stats), coefficient 1, 7 crédits

UE5 : tourisme2 (conception de produit touristique, communication touristique), coefficient 1, 7 crédits

UE6 : contexte régional (histoire de la Lorraine, géographie de la Lorraine, histoire de l'art et musées lorrains), coefficient 1, 6 crédits  
 UE7 : projet tuteuré, coefficient 1, 6 crédits  
 UE8 : alternance en entreprise, coefficient 3, 16 crédits

La LP est obtenue avec la moyenne générale supérieure ou égale à 10 et la moyenne coefficientées des UE7 et UE8 supérieure ou égale à 10.

Les UE avec une note supérieure ou égale à 10 sont capitalisables.

Les UE avec une note comprise entre 8 et 10 peuvent être conservées.

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Enseignants et professionnels ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	Enseignants et professionnels ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Après un parcours de formation continue	X	Enseignants et professionnels ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	Enseignants et professionnels ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE	X	Jury d'enseignants et de professionnels, selon composition votée par le Conseil d'administration de l'Université de Lorraine

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

Arrêté du 17 novembre 1999 publié au JO du 24.11.1999, relatif à la licence professionnelle

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 5 juillet 2013 relatif aux habilitations de l'Université de Lorraine à délivrer des diplômes nationaux

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

<http://www.insertion.univ-lorraine.fr>

##### Autres sources d'information :

Site de l'Université de Lorraine : [www.univ-lorraine.fr](http://www.univ-lorraine.fr) > Etudier à l'UL > Offre de formation

[Université de Lorraine](#)

##### Lieu(x) de certification :

Université de Lorraine

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université de Lorraine - Institut Universitaire de Technologie de Metz

##### Historique de la certification :